



LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z



OBJECTIFS

- **Appréhender** le cadre juridique de la copropriété
- **Identifier** les obligations du syndic issues des lois Alur et Elan
- **Respecter** le formalisme de l'Assemblée Générale
- **Savoir gérer** une copropriété
- **Maîtriser** la mutation d'un lot de copropriété

LES DE LA FORMATION

Les formations sont réalisées par des professionnels de l'immobilier. Un volume important de la formation est consacré à la mise en application au sein de l'entreprise. La CCI de l'Oise dispose de conseillers spécialisés pouvant vous accompagner et vous conseiller en entreprise.

PUBLIC

- Aux titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire
- Aux personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
- Aux personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier

PRÉ-REQUIS

Aucun



PROGRAMME

Appréhender le cadre juridique de la copropriété :

- Organisation de la copropriété
- Parties communes et privatives définies par la loi Élan
- Le syndic de copropriété
- L'Assemblée générale de copropriété

Gestion de la copropriété :

- Notions comptables
- Voie de recouvrement des impayées de copropriété
- Assurances de copropriété
- Gestion des travaux

Mutation de copropriété



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- **Formation inter-entreprises**
- **Pédagogie** active favorisant le partage d'expérience
- **Mise en** situation sur des cas pratiques
- Support de cours remis aux stagiaires



DURÉE DE LA FORMATION

- **1 jour soit 7 heures**



DATES ET LIEUX DE FORMATION

- **28 septembre 2020 à Beauvais**
- **2 novembre 2020 à Compiègne**



COÛT DE LA FORMATION

- **390 € net de TVA par stagiaire**



ÉVALUATION

- **Attestation de formation individuelle**